



COMMUNE DE SAESSOLSHEIM

Arrondissement de Saverne

MAIRIE 27 rue Principale – 67270

Téléphone : 03.88.70.57.19 Email : mairie.saessof@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 septembre 2024

Sous la présidence de M. Dominique MULLER, Maire

Membres présents : - Gérard HINDENNACH Adjoint au Maire- Éric FALK, Adjoint au Maire - Mathieu DURANDOT - Serge KELLER- - Fabrice BAERMANN- Hervé KEITH- Etienne KRUX- Thomas HOENEN -Claudia MULLER - Jean LECHNER

Membres excusés : Véronique WOLFF Adjointe au Maire donne Dominique MULLER- Cécile MULLER donne pouvoir à Fabrice BAERMANN - Sandrine TRESCHER donne pouvoir à Claudia MULLER

Conseillers élus : 15

En fonction : 14

Présents : 11

Compte-rendu affiché

Le

Ordre du Jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Fabrice BAERMANN comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 1 juillet 2024

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1 juillet 2024.

Aucune autre observation particulière n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

3. Problématique de la pose de la fibre optique dans les rues du Lin , du Chanvre et au Groupe Scolaire

M. le Maire revient sur les problématiques liées au déploiement de la fibre optique dans les rues du Lin et la rue du Chanvre. Il s'est entretenu avec la société Rosace qui a constaté qu'il y avait un blocage au niveau d'une gaine à l'entrée du lotissement, dans la rue Neuve. Le lotissement n'ayant toujours pas été rétrocédé au domaine public par la société Oikos, il est à ce jour impossible d'agir sur le domaine privé. M. le Maire propose de solliciter un devis d'une entreprise spécialisée qui sera présenté à la prochaine réunion de Conseil Municipal afin de débloquent la gaine dans la rue Neuve.

M. le Maire informe également le Conseil Municipal que la fibre n'a toujours pas été posée à au groupe scolaire les Perdrix et à la salle et présente un devis de la société ES Paysagiste pour la pose d'une gaine au niveau du chemin du stade. Le devis d'un montant de 3 950 € ht sera pris en charge par la commune qui a déjà sollicité le Sivos du Sternenberg pour une participation financière à ces travaux.

Après avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de confier les travaux de pose de la gaine à la société ES Paysagiste pour un montant de 3 950 € ht et sollicite une participation de 50% de ce montant au Sivos du Sternenberg.
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

4. Entretien du domaine public- pouvoir de police du Maire

Durant la période estivale M. le Maire a constaté que les plantations- arbres, haies, mauvaises herbes - de plusieurs propriétés ont envahi le domaine public. Afin de garder les rues de la commune propres et les trottoirs accessibles, M. le Maire rend compte de son intervention auprès de plusieurs particuliers.

Le conseil municipal est favorable à cette démarche et souhaite que tous les propriétaires concernés par cette problématique soient alertés soit par courrier soit oralement pour des travaux d'élagage ou de tailles de haies.

M. le Maire précise, qu'au travers de son pouvoir de police, il peut ainsi demander aux propriétaires de la Commune de faire le nécessaire pour que les rues de la commune restent propres, par exemple en imposant des travaux d'élagage des arbres. Il peut également, après mise en demeure et délibération du conseil municipal, les refacturer aux propriétaires concernés.

5. Opération de stérilisation des chats errants

M. le Maire expose le problème de la surpopulation des chats dans la Commune. De plus en plus de chats trainent dans les rues et infestent les jardins selon le signalement de particuliers. M. le Maire se questionne sur la nécessité de réaliser une opération de stérilisation pour éviter l'augmentation de chats errants dans les prochaines années.

Deux possibilités s'offrent au conseil municipal. Soit la commune signe une convention avec la SPA, soit elle lance une campagne de stérilisation sur une période donnée.

Après plusieurs échanges les membres du Conseil Municipal chargent Mme MULLER Claudia de contacter la SPA pour voir quelles seraient les meilleures modalités à mettre en œuvre pour résoudre la problématique des chats errants.

6. Projet voirie

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a réalisé un inventaire succinct des travaux de voirie qui restent à réaliser. Plusieurs chantiers de rues seront à prévoir dans les prochaines années notamment dans les rues des Noyers, dans l'Impasse des Coquelicots, rue des Granges, rue des Oliviers, rue des Prés pour les plus importants.

M. le Maire prévoit de lister en détails ces travaux afin de créer un dossier à soumettre à un maître d'œuvre et ainsi prévoir les financements possibles ainsi que le dossier de réalisation. Le Conseil Municipal donne son accord pour créer le dossier voirie.

7. Remboursement d'une facture

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. Krux Etienne est intervenu sur les mécanismes des toilettes du groupe scolaire Les Perdrix.

M. Krux Etienne a réglé la facture n°9064378548 d'une valeur de 261.53 € HT.

M. le Maire souhaite avoir l'accord de l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour rembourser M. Krux.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de rembourser la facture n°9064378548 d'une valeur de 261.53 € HT à M. Krux Etienne.
- autorise le Maire à rédiger et à signer tous les documents y afférents.

8. Avis sur la création d'une entente sportive

M le Maire informe les membres du Conseil Municipal de son entretien avec M. Becking Nicolas et Heim Marc concernant la création d'une équipe sénior de football pour la saison 2025-2026.

M. le Maire souhaiterait avoir l'avis des membres de Conseil Municipal et savoir s'ils soutiennent ce projet de création d'une nouvelle association dont il reste à fixer tous les contours.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la création d'une équipe de séniors et souhaite que les porteurs de ce nouveau projet associatif lui soit présenté lors d'une prochaine entrevue.

9. Création d'un emploi d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet, à raison de 16./35^{ème}) à compter du 24/09/2024 pour les fonctions de d'agent communal.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 432, indice majoré : 387

10. Divers

M. le Maire donne la parole à Durandot Mathieu afin de présenter la venue des Grozonnais. Il souhaite organiser une réunion le 6 septembre 2024 afin de prévoir le programme du weekend du 14 et 15 septembre.

- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 7 octobre 2024

MULLER Dominique	WOLFF Véronique	HINDENNACH Gérard	FALK Éric
KRUX Etienne	BAERMANN Fabrice	DURANDOT Mathieu	MULLER Claudia
LECHNER Jean	HOENEN Thomas	KEITH Hervé	MULLER Cécile
KELLER Serge	TRESCHER Sandrine		

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.